

La Coordination de l'aide des PTF : Comment la statistique malienne se l'est appropriée ?

M. Seydou Moussa Traoré, Directeur Général de l'Institut national de la statistique du Mali (INSTAT)

Grâce à l'existence d'une Stratégie Nationale de Développement de la Statistique bien intégrée au cadre national de planification et à l'adhésion aux principes de la Déclaration de Paris, le Mali réussit la coordination de son système statistique.

Le Mali s'est dotée depuis 2006 d'une Stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS) assortie d'un plan d'actions quinquennal appelée Schéma directeur de la statistique (SDS). Le SDS est intégré au Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté (CSCR) et constitue le cadre unique de référence pour le développement des statistiques dans lequel doivent s'insérer les appuis des Partenaires techniques et financiers (PTF). La coordination des actions des PTF en matière statistique est faite à deux niveaux.

1 Groupe statistique des Partenaires techniques et financiers (PTF)

Les PTF au Mali ont mis en place des cadres de concertation pour mieux coordonner leurs interventions et échanger des informations à la fois aux niveaux général et sectoriel. Actuellement, il existe trois niveaux de coordination. Le premier niveau est la coordination globale autour du CSCR assurée par le Collectif des Chefs d'agence et Chefs de mission. Le deuxième niveau est la coordination sectorielle et thématique autour de 10 groupes thématiques et 3 groupes transversaux. Le troisième niveau est la coordination autour des sous secteurs identifiés dans les 13 groupes

thématiques PTF. Parmi ces sous secteurs figure celui des Statistiques du Groupe thématique Cadre macro-économique.

Le Groupe thématique statistique (GTS) a pour mission générale d'appuyer l'organisation de l'aide au domaine de la statistique des PTF et suivre la mise en œuvre du SDS. Tout partenaire qui le souhaite peut adhérer au GTS. Le GTS se réunit une fois par mois en présence des principaux acteurs du Système Statistique National. Il travaille selon des principes s'inspirant de la Déclaration de Paris à savoir l'appropriation, l'alignement, l'harmonisation, la gestion axée sur les résultats, la responsabilité mutuelle.

La mise en place du GTS en 2007 a permis de faciliter la mobilisation des ressources pour le financement des activités prioritaires identifiées dans le SDS parmi lesquelles, la réalisation de grandes opérations statistiques comme le Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2009 et l'enquête MICS-ELIM de 2010. Elle a permis également d'améliorer le financement de la statistique sur les ressources nationales et de soutenir les réformes institutionnelles du système statistique national. Enfin, il a permis de mobiliser le financement

du processus d'élaboration du Schéma Directeur de la Statistique 2ème génération selon les recommandations de PARIS21.

2 Revue annuelle du Schéma directeur de la statistique

Il est organisé chaque année une revue du Schéma directeur de la statistique. Cette revue est un forum de discussion entre les différents acteurs du SSN d'une part et entre le Gouvernement et les PTF d'autre part. Elle est organisée en deux sessions : une session technique suivie d'une session politique. La session technique rassemble l'ensemble des acteurs du SSN y compris les PTF. Au cours de cette session, sont examinés le bilan des activités de l'année passée et le programme des activités des trois années à venir. Des recommandations sont également faites à l'endroit du Gouvernement, des structures du SSN et des PTF. Au cours de la session politique, le Gouvernement discute avec les PTF des conclusions et recommandations ainsi que du programme triennal issu de la session technique. Chaque partie s'engage à mettre en œuvre les recommandations qui lui sont adressées afin de rendre plus performantes la production, l'analyse et la diffusion des statistiques.

